



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

L'INVESTISSEMENT DANS LA SÉCURITÉ DE L'ARCTIQUE CANADIEN, C'EST BIEN PLUS QU'UN SIMPLE MOMENT

Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et
du développement international

L'honorable Ahmed Hussen, président

AVRIL 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**L'INVESTISSEMENT DANS LA SÉCURITÉ DE
L'ARCTIQUE CANADIEN, C'EST BIEN PLUS
QU'UN SIMPLE MOMENT**

**Rapport du Comité permanent
des affaires étrangères et
du développement international**

**Le président
L'hon. Ahmed Hussen**

AVRIL 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

PRÉSIDENT

L'hon. Ahmed Hussen

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Michael D. Chong

Alexis Brunelle-Duceppe

MEMBRES

Ziad Aboultaif

L'hon. Mona Fortier

L'hon. Steven Guilbeault

Shelby Kramp-Neuman

L'hon. Robert Oliphant

Lianne Rood

Anita Vandenbeld

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

L'hon. Bill Blair

Patrick Bonin

Kathy Borrelli

Jessica Fancy

Peter Fragiskatos

Cheryl Gallant

Brendan Hanley

Randy Hoback

Lori Idlout

Helena Konanz

Tamara Kronis

Shuvaloy Majumdar

Mario Simard

Tim Watchorn

GREFFIER DU COMITÉ

Simon Larouche

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Allison Goody, analyste

Billy Joe Siekierski, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 23 septembre 2025, le Comité a étudié la stratégie dans l'Arctique canadien et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS	3
L'INVESTISSEMENT DANS LA SÉCURITÉ DE L'ARCTIQUE CANADIEN, C'EST BIEN PLUS QU'UN SIMPLE MOMENT	7
Introduction	7
Contexte	8
De l'élaboration à la mise en œuvre de la politique	13
S'engager dans le codéveloppement en tant que processus continu	13
Comblant les lacunes en matière d'infrastructures	16
Renforcer la sécurité grâce à la prospérité	18
Comprendre le contexte de sécurité	20
Distinguer les vecteurs de menace	20
Évaluation des répercussions sur le Canada	21
Contextualisation des dynamiques régionales	23
Investir dans les capacités	25
Renforcer la défense du Canada	25
Protéger la souveraineté du Canada	27
Renforcer les réseaux diplomatiques du Canada	29
Conclusion	31
Rester souple et agir avec urgence	31
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	35
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	37

AVANT-PROPOS

En septembre 2025, le Comité a convenu d'étudier la *Politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, publiée par le gouvernement en décembre 2024. Les témoins ont salué la vision de cette politique, élaborée en collaboration avec des partenaires. Cependant, nos réunions ont également mis en lumière des lacunes en matière d'infrastructures et de capacités, et ont souligné la nécessité de passer des idées à l'action. Ce sentiment d'urgence, conjugué à des appels à davantage d'ambition, témoigne de deux réalités. La première concerne le Canada, qui a sous-investi pendant des décennies dans le Nord, alors même que des communautés dynamiques font partie intégrante de la promesse de construction nationale du Canada et de son identité en tant que puissance arctique. La deuxième concerne la détérioration du climat de la sécurité internationale, qui, conjuguée aux changements climatiques, influe sur le contexte stratégique dans l'Arctique. Le Canada n'a d'autre choix que de remédier à la première réalité et de se préparer à la deuxième. L'Arctique n'est pas un coin reculé du monde, mais une région qui couvre près de 40 % de la superficie du Canada.

Le « nouveau plan ambitieux pour défendre, développer et transformer le Nord » qu'a annoncé le premier ministre le 12 mars 2026, qui bénéficiera d'investissements fédéraux de plus de 35 milliards de dollars, constitue donc une avancée majeure¹. Bien que ces engagements aient été pris après l'étude du Comité, ils répondent aux préoccupations soulevées au cours de celle-ci. S'appuyant sur le rapport qui suit, le Comité aura un rôle de surveillance important à jouer pour veiller à ce que le plan donne des résultats transformateurs. La coopération avec les alliés en matière de sécurité dans l'Arctique devra, parallèlement, progresser de manière concrète². Et le Comité continuera de compter sur les témoins, qui lui consacrent du temps et lui font part de leurs connaissances, pour l'aider à remplir cette fonction parlementaire essentielle.

1 Premier ministre du Canada, [*Le premier ministre Carney annonce un nouveau plan ambitieux pour défendre, développer et transformer le Nord*](#), communiqué, 12 mars 2026.

2 Premier ministre du Canada, [*Déclaration commune des premiers ministres des pays nordiques et du Canada*](#), 15 mars 2026.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada continue de faire participer activement les peuples et les gouvernements autochtones de l'Arctique et du Nord à la mise en œuvre de sa politique étrangère pour l'Arctique. 15

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada poursuive son engagement total envers le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, tout en reconnaissant que ce partenariat, ainsi que les connaissances, les perspectives et les droits des Inuits sont essentiels à la souveraineté et à la sécurité du Canada dans l'Arctique, et qu'il se penche sur les moyens d'améliorer davantage le travail du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne en l'harmonisant mieux avec le processus budgétaire fédéral et en élaborant conjointement une vision ambitieuse pour le développement régional. 15

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada utilise tous les outils à sa disposition et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux dans le Nord afin d'accroître et d'accélérer les investissements dans les infrastructures, notamment les ports, les corridors de transport, les systèmes de communication et d'énergie, et la production de minéraux critiques, ainsi que dans les installations militaires et les réseaux logistiques susceptibles de renforcer la sécurité du Canada dans l'Arctique. 19

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada accélère le rythme de ses investissements dans la modernisation du NORAD et finance intégralement tous les besoins liés à la sécurité de l'Arctique, tout en veillant à mettre en place les systèmes et les pouvoirs décisionnels nécessaires pour permettre l'acquisition et le déploiement en temps opportun des capacités, des technologies et des infrastructures nécessaires à la défense de tous les domaines de l'Arctique canadien.

26

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada renforce la présence permanente des Forces armées canadiennes dans la région arctique et nordique du Canada, notamment en construisant de nouvelles bases militaires, en renforçant le soutien accordé aux Rangers canadiens et en modernisant les postes opérationnels avancés afin de leur permettre d'accueillir des avions de chasse.

27

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada accorde du financement au Service canadien du renseignement de sécurité afin de lui permettre d'assurer une présence permanente dans le Nord et de remplir son mandat en matière de sécurité dans l'Arctique canadien.

29

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada approfondisse et officialise ses mécanismes de discussion, d'échange de renseignements et d'autres formes de coopération sur le plan diplomatique, sécuritaire et militaire avec ses alliés aux vues similaires dans l'Arctique afin de permettre des interventions coordonnées aux changements géopolitiques, aux défis liés au climat et aux préoccupations régionales en matière de sécurité.

29

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada se positionne pour jouer un rôle multilatéral de premier plan dans l'Arctique, notamment grâce aux travaux du Conseil de l'Arctique et d'autres organismes compétents dans les domaines de la science, de la recherche, de l'environnement et de la gouvernance maritime, qu'il continue de favoriser la représentation et la participation des organisations et des gouvernements autochtones aux travaux de ces organismes, et qu'il se dote des capacités diplomatiques et scientifiques nécessaires pour atteindre cet objectif de leadership.

31

Recommandation 9

Compte tenu de l'évolution du climat géopolitique, que le gouvernement du Canada s'engage à procéder à un examen approfondi et opportun de sa politique étrangère dans l'Arctique.

33



L'INVESTISSEMENT DANS LA SÉCURITÉ DE L'ARCTIQUE CANADIEN, C'EST BIEN PLUS QU'UN SIMPLE MOMENT

INTRODUCTION

Lors de sa comparution devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes, l'honorable John Main, premier ministre du Nunavut, a reconnu que l'Arctique vivait un « moment » particulier et était passé de la périphérie au centre des préoccupations internationales. Tout en saluant les efforts déployés au cours des dernières années par le gouvernement du Canada pour adopter une approche plus inclusive à l'égard de la politique sur l'Arctique, il a exprimé sa crainte que ce moment géopolitique ne soit éphémère. En ce qui concerne les besoins des communautés de l'Arctique canadien, dont la force est au cœur de la sécurité de la région, le premier ministre Main a exhorté le Comité à adopter une vision à beaucoup plus long terme¹. Comme il l'a précisé, « [o]n ne peut pas remédier à des décennies de sous-investissements en un instant. On doit le faire grâce à un plan soutenu et bien conçu pour développer le Nord comme il se doit². »

Dans le rapport qui suit, le Comité entend respecter cette vision, conformément au rapport exhaustif qu'il a publié en 2019, qui s'intitulait *Édification du pays dans le Nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique*³. Bien que le présent rapport soit plus succinct et se concentre sur la mise en œuvre de la politique, il s'appuie sur des travaux antérieurs, témoigne d'un engagement à l'égard d'une coopération non partisane et vise à soutenir les mesures susceptibles de répondre aux défis actuels et futurs.

Le Comité a décidé d'entreprendre cette étude afin de mieux comprendre la nature changeante de la situation relative à la sécurité dans l'Arctique. Pour orienter ses travaux, il s'est concentré sur la mise en œuvre de la *Politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, publiée en décembre 2024, ainsi que sur les initiatives connexes visant à

1 Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE), *Témoignages*, 29 janvier 2026, 1600 (L'honorable John Main, premier ministre du Nunavut, gouvernement du Nunavut).

2 *Ibid.*, 1555.

3 FAAE, *Édification du pays dans le Nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique*, vingt-quatrième rapport, 42^e législature, 1^{re} session, avril 2019.



défendre la souveraineté du Canada dans l'Arctique⁴. Au cours de six réunions tenues entre le 2 octobre 2025 et le 12 février 2026, le Comité a entendu des experts, des représentants de gouvernements territoriaux et d'organisations inuites, ainsi que des fonctionnaires du gouvernement du Canada. Après avoir examiné leurs témoignages, il a regroupé ses conclusions en fonction des thèmes clés présentés ci-dessous, qui ont inspiré ses recommandations au gouvernement du Canada. Les premiers thèmes sont axés sur l'intérieur, soit les mesures qui doivent être prises au Canada pour renforcer les communautés, favoriser la prospérité et faciliter la défense. Le rapport se tourne ensuite vers l'extérieur, soit les menaces qui pèsent sur l'Arctique circumpolaire et au-delà, tout en tenant compte des capacités et des partenariats diplomatiques qui doivent être mis en place pour y faire face.

CONTEXTE

En septembre 2019, le gouvernement du Canada a publié le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada*. La vision qu'il y présentait était la suivante : « Des personnes et des communautés fortes et autonomes qui travaillent ensemble à bâtir une région arctique et nordique dynamique, prospère et durable, au pays et à l'étranger, tout en exprimant la souveraineté permanente du Canada dans l'Arctique⁵. » Ce cadre stratégique a été élaboré conjointement avec plus de 25 gouvernements et organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi qu'avec les gouvernements des trois territoires et de trois provinces⁶. Au vu des efforts visant à définir une vision commune, et misant sur les tables rondes régionales, les tables rondes axées sur les champs d'intérêt, le processus de présentation d'observations de la part du public et l'intégration des conclusions de documents marquants, dont la *Vision panterritoriale en vue d'un développement durable*, publiée en 2017, la ministre a déclaré dans l'avant-propos du Cadre que celui-ci marquait « un profond changement d'orientation au sein du gouvernement du Canada⁷ ». Comme l'a appris le Comité, c'était la première fois qu'une politique sur l'Arctique était élaborée avec des partenaires du Nord, plutôt que de l'être dans le Sud pour le Nord⁸. Lorsque le gouvernement fédéral a décidé qu'il devait ajouter

4 FAAE, *Procès-verbal*, 23 septembre 2025.

5 Gouvernement du Canada, *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada*.

6 Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, *Faits saillants du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada*.

7 Gouvernement du Canada, *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada*.

8 FAAE, *Témoignages*, 7 octobre 2025, 1115 (Robert Sinclair, directeur général, Affaires de l'Arctique, de l'Eurasie et de l'Europe, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

un document distinct sur la politique étrangère au chapitre international du cadre, il s'est efforcé de respecter les mêmes normes⁹.

Publiée en décembre 2024, la *Politique étrangère du Canada pour l'Arctique* se voulait une réponse adaptée à la détérioration du climat de la sécurité dans le monde. Dans l'avant-propos, la ministre des Affaires étrangères de l'époque, l'honorable Mélanie Joly, précise que le Canada se trouve « à un moment décisif dans l'Arctique¹⁰ ». Pendant de nombreuses années, écrit-elle, le Canada a cherché à assurer la gestion de l'Arctique « en coopération avec d'autres États, en tant que zone de faible tension qui est à l'abri de toute concurrence militaire¹¹ ». Or, selon elle, les fondements de cette coopération ont été ébranlés par les changements géopolitiques, et « les balises sur lesquelles nous nous appuyons pour prévenir et résoudre les conflits se sont affaiblies¹² ». À l'appui de cette évaluation, la politique étrangère pour l'Arctique a mis en évidence cinq enjeux stratégiques :

- il ne peut y avoir de statu quo avec la Russie qui, après avoir investi pendant des années dans la modernisation de ses capacités militaires, a lancé en 2022 une invasion à grande échelle de l'Ukraine, en violation directe du droit international;
- le comportement de la Russie a perturbé la dynamique de la gouvernance de l'Arctique, notamment au sein du Conseil de l'Arctique, qui constituait depuis 1996 une instance efficace pour traiter les questions de développement durable et de protection de l'environnement;
- l'Arctique revêt une importance stratégique pour la défense de l'Amérique du Nord, qui représente les flancs nord et ouest de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN);
- les changements climatiques multiplient par quatre la vitesse à laquelle l'Arctique se réchauffe par rapport à la moyenne mondiale, y provoquant la fonte de la glace de mer et y facilitant l'accès par la voie maritime, tout

9 *Ibid.*

10 Gouvernement du Canada, [*La Politique étrangère du Canada pour l'Arctique*](#), 2024, p. 2.

11 *Ibid.*

12 *Ibid.*



en ayant des répercussions importantes sur les communautés et l'environnement naturel; et

- les États non arctiques, notamment la Chine, remettent en question l'hégémonie de longue date des États arctiques en manifestant leur intérêt accru à l'égard de la région, leurs aspirations et leur désir d'exercer une plus grande influence sur la gestion de l'Arctique¹³.

Dans le but d'assurer la stabilité, la prospérité et la sécurité de l'Arctique, la politique énonçait une approche à plusieurs volets. Cette approche passait par l'affirmation continue de la souveraineté du Canada, la promotion des intérêts canadiens au moyen d'une diplomatie pragmatique et inclusive, et la quête d'un rôle de chef de file dans la gouvernance de l'Arctique. La politique présentait l'Arctique nord-américain comme un espace de sécurité commun et mettait l'accent sur les liens interpersonnels qui unissent les peuples de cette région, dans le but d'approfondir la collaboration avec les États-Unis. Elle accordait également la priorité aux relations du Canada avec les pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, qui sont tous membres de l'OTAN¹⁴.

La politique étrangère pour l'Arctique rejoignait la vision définie par le gouvernement fédéral dans sa mise à jour de la politique de défense, intitulée *Notre Nord, fort et libre : Une vision renouvelée pour la défense du Canada*, annoncée plusieurs mois plus tôt, en avril 2024. Le gouvernement énonçait dans cette politique de défense que la « tâche la plus urgente et la plus importante à laquelle nous sommes confrontés est l'affirmation de la souveraineté du Canada dans l'Arctique et les régions nordiques, où l'évolution des paysages physiques et géopolitiques a créé de nouvelles menaces et vulnérabilités pour le Canada et la population canadienne¹⁵ ». La politique de défense exprimait l'intention du gouvernement d'améliorer la contribution du Canada à la défense continentale, notamment par la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), « le seul commandement militaire binational au monde¹⁶ ». De plus, dans le cadre des mesures qu'il prend pour accroître la présence, la portée, la mobilité et la réactivité des Forces armées canadiennes (FAC) dans le Nord, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec ses partenaires autochtones et les

13 *Ibid.*, p. 7–15.

14 Le Danemark, l'Islande et la Norvège ont été des membres fondateurs de l'OTAN en 1949. À la suite de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022, la Suède et la Finlande ont rapidement entrepris d'adhérer à l'Alliance. La Finlande a adhéré à l'OTAN en 2023 et la Suède en 2024.

15 Défense nationale, *Notre Nord, fort et libre : Une vision renouvelée pour la défense du Canada*, 2024, p. ix.

16 *Ibid.*, p. 6. Voir aussi p. 14–15 et 36–37.

communautés nordiques, notamment par la mise en place d'infrastructures polyvalentes¹⁷.

Pour que le Canada soit en mesure de détecter et de comprendre les menaces dans tous les domaines militaires, le gouvernement investit dans de nouvelles capacités. Il cherche à acquérir une nouvelle flotte de sous-marins (à propulsion classique¹⁸), des capteurs maritimes spécialisés, une technologie de radar transhorizon¹⁹, une station terrestre de satellites dans l'Arctique, des hélicoptères tactiques modernes, des aéronefs de détection aérienne avancée et des véhicules adaptés à la glace, à la neige et à la toundra. « [D]es carrefours de soutien opérationnel du Nord » seront aussi établis pour les FAC. Ces carrefours, qui comprendront des bandes d'atterrissage, des installations logistiques et des stocks d'équipements et de pièces détachées, sont conçus pour permettre aux forces armées « de mieux affirmer la souveraineté du Canada en établissant une présence militaire plus importante tout au long de l'année dans l'Arctique et dans le Nord²⁰ ». En outre, pour compléter et exploiter les investissements déjà réalisés dans le cadre du plan de modernisation du NORAD, le gouvernement explorera « les capacités du Canada en ce qui a trait à la défense aérienne intégrée et antimissile », qui pourront être mises à profit dans divers théâtres d'opérations²¹.

Les investissements dans la sécurité de l'Arctique canadien s'inscrivent dans le cadre du rôle du Canada dans la défense continentale, mais aussi de son engagement plus vaste à l'égard des exigences de l'OTAN. Au Sommet de La Haye en juin 2025, les Alliés ont convenu qu'ils consacraient chacun 5 % de leur produit intérieur brut (PIB) annuel à la défense d'ici 2035, dont 3,5 % seraient affectés aux capacités militaires fondamentales²². Le reste irait aux infrastructures de la défense nationale et collective. Pour mettre le Canada sur cette voie, le budget de 2025 a annoncé des investissements de 81,8 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2025–2026, pour reconstruire et réarmer les forces armées²³. Pour le Canada, a appris le Comité, il s'agit de « l'effort de modernisation

17 *Ibid.*, p. 13.

18 Services publics et Approvisionnement Canada, [Le gouvernement du Canada passe à la prochaine étape du processus d'approvisionnement du Programme de sous-marins canadiens de patrouille](#), communiqué de presse, 26 août 2025.

19 Premier ministre du Canada, [Le premier ministre Carney renforce la sécurité et la souveraineté du Canada](#), communiqué de presse, 18 mars 2025.

20 Défense nationale, [Notre Nord, fort et libre : Une vision renouvelée pour la défense du Canada](#), 2024, p. 28.

21 *Ibid.*, p. x.

22 Premier ministre du Canada, [Le Canada se joint au nouvel engagement en matière d'investissements de défense de l'OTAN](#), communiqué, 25 juin 2025.

23 Gouvernement du Canada, « [Chapitre 4 : Préserver la souveraineté et la sécurité du Canada](#) », *Budget 2025*.



militaire le plus complet » depuis que le pays s’est réarmé pendant la guerre de Corée dans les années 1950²⁴.

Alors que d’importantes ressources sont allouées à la défense, la politique étrangère du Canada pour l’Arctique prévoit des investissements mesurés dans la boîte à outils diplomatique du pays, qui visent à consolider les dimensions externes de l’approche canadienne. Il s’agit notamment de mécanismes structurés de dialogue et d’échange de renseignements avec des États aux vues similaires sur les questions relatives à l’Arctique, d’un soutien à la diplomatie scientifique, de l’ouverture de nouveaux consulats à Anchorage, en Alaska, et à Nuuk, au Groenland, ainsi que de la nomination d’un ambassadeur ou une ambassadrice aux affaires arctiques.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont salué la nomination de Virginia Mearns à ce poste, qu’elle occupe depuis le 15 septembre 2025²⁵. Auparavant, Mme Mearns a assumé des postes de haut niveau au sein du gouvernement du Nunavut, de l’Association inuite du Qikiqtani au Nunavut et de la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), société qui représente les Inuits en vertu de l’Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993. L’ambassadrice Mearns sera établie à Iqaluit, et son rôle sera axé sur le dernier pilier de la politique étrangère pour l’Arctique, à savoir veiller à ce que l’« engagement diplomatique [du Canada] reflète les voix et les perspectives des habitants du Nord²⁶ ». Les témoins ont également soutenu les efforts visant à renforcer les relations avec le Groenland, territoire semi-autonome qui fait partie du Royaume du Danemark et que le premier ministre Main a qualifiée de « voisin à l’est²⁷ ». Alors que le Comité s’apprêtait à conclure ses réunions en février 2026, la ministre des Affaires étrangères du Canada, l’honorable Anita Anand, s’est rendue à Nuuk en compagnie de la très honorable Mary Simon, gouverneure générale du Canada, pour y inaugurer le consulat²⁸.

Les témoignages recueillis par le Comité au cours de son étude étaient généralement positifs quant à la vision présentée dans la politique étrangère pour l’Arctique, ainsi qu’au processus qui a mené à son élaboration. La plupart des témoins ont axé leurs observations sur la mise en œuvre de la politique, qui sera abordée ci-dessous. Cela dit,

24 FAAE, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1700 (David Perry, président et directeur général, Institut canadien des affaires mondiales).

25 Premier ministre du Canada, *Le premier ministre Carney et des dirigeants inuits tiennent une réunion du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne*, communiqué de presse, 24 juillet 2025.

26 FAAE, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1535 (Virginia Mearns, ambassadrice aux affaires arctiques, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

27 FAAE, *Témoignages*, 29 janvier 2026, 1535 (L’honorable John Main).

28 Affaires mondiales Canada, *La ministre Anand se rendra au Danemark et au Groenland*, communiqué, 4 février 2026.

le Comité prend acte du point de vue exprimé par Jessica Shadian, présidente et cheffe de la direction d'Arctic360, qui a fait valoir que cette politique était « une réaction tardive à un monde qui avait fondamentalement changé²⁹ ». Mme Shadian a souligné que d'autres États accordaient la priorité à l'Arctique depuis des années et a insisté auprès du Comité pour qu'il comprenne que le Canada y est le deuxième pays en importance, qu'il y possède le plus long littoral et qu'il est « doté de ressources abondantes, d'institutions démocratiques solides³⁰ » et de revendications territoriales autochtones réglées. Ainsi, selon elle, « le Canada ne peut se permettre de négliger son influence diplomatique stratégique au sein de l'Arctique ». Pour ce faire, elle estime que les personnes qui sont mises aux commandes de la diplomatie par le gouvernement doivent désormais avoir « le mandat nécessaire pour mener une politique étrangère sérieuse, cohérente, déterminée et stratégique dans l'Arctique³¹ ».

DE L'ÉLABORATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

S'engager dans le codéveloppement en tant que processus continu

Le Comité prend bonne note des points fondamentaux soulevés par Natan Obed, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), organisation nationale qui représente les Inuits du Canada, et en fait le fondement de tout ce qui suit dans le présent rapport. M. Obed a rappelé au Comité que « [l]es Inuits sont les plus grands experts de l'Arctique, et [que] le Canada ne serait pas un État arctique sans [eux]³² ». La patrie des Inuits, l'Inuit Nunangat, qui englobe l'ensemble du Nunavut, la région désignée des Inuvialuits (dans les Territoires du Nord-Ouest), le Nunatsiavut (au Labrador) et le Nunavik (au Québec), représente environ 40 % de la superficie totale du Canada et 72 % de son littoral. Comme l'a souligné M. Obed, cette région est soit cogérée, soit détenue entièrement par les Inuits³³. Le président par intérim du Conseil circumpolaire

29 FAAE, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1530 (Jessica M. Shadian, présidente et cheffe de la direction, Arctic360).

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*

32 FAAE, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1615 (Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami).

33 *Ibid.*



inuit (Canada)³⁴, Herb Nakimayak, a abondé dans le même sens, soulignant que « [l]a souveraineté du Canada dans l'Arctique dépend de l'utilisation et de l'occupation par les Inuits de nos terres, de nos glaces marines, de notre espace aérien et de nos eaux³⁵ ».

La politique étrangère du gouvernement du Canada pour l'Arctique, a déclaré M. Nakimayak, « doit être mise en œuvre en collaboration régulière et continue avec les Inuits³⁶ ». Selon lui, le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, une instance bilatérale créée en 2017 pour faire avancer les priorités communes³⁷, et les organisations régionales des Inuits signataires de traités sont les plus efficaces pour y arriver. L'ITK souhaite également voir se poursuivre la collaboration par l'intermédiaire du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. M. Obed a souligné que ce modèle « est unique au Canada parmi les États arctiques et facilite une coopération tangible entre les peuples autochtones et l'État. Ce modèle est sans précédent dans l'Arctique et à l'échelle internationale³⁸. » M. Obed a également mis en avant des moyens d'améliorer l'efficacité du Comité, notamment en harmonisant mieux ses plans de travail et ses résultats avec le cycle budgétaire fédéral³⁹. De manière plus générale, l'ITK souhaite également que les investissements fédéraux destinés aux Inuits soient directement versés aux titulaires de droits⁴⁰.

L'objectif qui sous-tend ces recommandations est le suivant : que le Canada « réalise son potentiel en tant que puissant État arctique à l'échelle internationale en reconnaissant les énormes possibilités de croissance de la région et en faisant les investissements

34 Le [Conseil circumpolaire inuit \(CCI\) du Canada](#) « est un organisme sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration composé des dirigeants élus des quatre régions visées par des accords sur les revendications territoriales : l'Inuvialuit, le Nunatsiavut, le Nunavik et le Nunavut [TRADUCTION] ». Le CCI (Canada) a pour [objectif](#) de représenter « les intérêts des Inuits canadiens par l'intermédiaire de leur organisation nationale (Inuit Tapiriit Kanatami) et de leurs organisations de règlement des revendications territoriales, dans les questions de nature internationale [TRADUCTION] ». Sur la scène internationale, notamment grâce à sa participation permanente au Conseil de l'Arctique, le CCI [représente](#) environ 180 000 Inuits de l'Alaska, du Canada, du Groenland et de la Tchoukotka, en Russie.

35 FAAE, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1535 (Herb Nakimayak, président, Conseil circumpolaire inuit (Canada)).

36 *Ibid.*

37 Pour plus d'information, voir, par exemple, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, [Les dirigeants du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne se réunissent pour faire avancer les priorités communes en vue d'un Inuit Nunangat plus prospère](#), communiqué de presse, 8 novembre 2024.

38 FAAE, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1615 (Natan Obed).

39 *Ibid.*, [1705](#).

40 *Ibid.*, [1615](#) et [1700](#).

nécessaires pour les étendre au reste du pays⁴¹ ». Au cours de son témoignage en octobre 2025, M. Obed a toutefois déclaré que, jusqu'à maintenant, l'approche du Canada à l'égard de l'Arctique se caractérise « par des investissements fragmentaires qui répondent aux priorités politiques du moment plutôt que par les types d'investissements qui ont transformé d'autres régions de l'Arctique en régions prospères offrant un niveau de vie élevé⁴² ». Ce qu'il faut, selon lui, c'est « une vision plus large pour intégrer l'Inuit Nunangat au reste du pays⁴³ ».

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada continue de faire participer activement les peuples et les gouvernements autochtones de l'Arctique et du Nord à la mise en œuvre de sa politique étrangère pour l'Arctique.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada poursuivre son engagement total envers le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, tout en reconnaissant que ce partenariat, ainsi que les connaissances, les perspectives et les droits des Inuits sont essentiels à la souveraineté et à la sécurité du Canada dans l'Arctique, et qu'il se penche sur les moyens d'améliorer davantage le travail du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne en l'harmonisant mieux avec le processus budgétaire fédéral et en élaborant conjointement une vision ambitieuse pour le développement régional.

Outre le principe du codéveloppement et sa manifestation dans la diplomatie inclusive, le Comité prend également très au sérieux la nécessité de tirer des leçons du passé. Le premier ministre Main lui a d'ailleurs rappelé les chapitres problématiques de l'histoire canadienne, lorsque le gouvernement du Canada a cherché à faire valoir ses revendications en matière de souveraineté⁴⁴, notamment par le truchement de la réinstallation, dans les années 1950, de familles inuites dans l'Extrême-Arctique, à des milliers de kilomètres d'Inukjuak, au Nunavik, et de Pond Inlet, au Nunavut, dans la baie Resolute et le fjord Grise⁴⁵. Il a fait référence à « [l]'héritage de la [G]uerre froide » et aux sites du réseau d'alerte rapide à distance « qui subsistent encore » dans certaines communautés⁴⁶. Ces

41 *Ibid.*, [1615](#).

42 *Ibid.*

43 *Ibid.*

44 FAAE, [Témoignages](#), 29 janvier 2026, 1645 (L'honorable John Main).

45 Inuit Tapiriit Kanatami, [An Inuit Vision for Arctic Sovereignty, Security and Defence](#), juin 2025, p. 4.

46 FAAE, [Témoignages](#), 29 janvier 2026, 1535 (L'honorable John Main).



quelque 60 installations, a rappelé Natan Obed, ont été construites par l'armée américaine pendant la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide « sans aucune considération pour les intérêts des Inuits⁴⁷ ». Pour éviter toute répétition, le premier ministre Main estime que l'approche du Canada à l'égard de la sécurité dans l'Arctique doit s'accompagner d'investissements visant à améliorer la qualité de vie des habitants du Nunavut (Nunavummiut), « non seulement pour des raisons de sécurité géopolitique, mais aussi pour tenir les promesses faites au nom de la vérité et de la réconciliation⁴⁸ ».

La stratégie sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique du Nunavut, rédigée conjointement par le gouvernement du Nunavut et le NTI, rappelle pourquoi la politique pour l'Arctique doit se fonder sur une perspective centrée sur les personnes et pourquoi la région doit être considérée comme une patrie. Dans l'avant-propos du document, on peut lire ce qui suit : « À l'heure où l'Arctique suscite un intérêt géopolitique croissant, nous devons veiller à ce que la souveraineté ne soit pas seulement affirmée, mais aussi vécue, garantie et partagée en partenariat avec ceux qui considèrent cette terre comme leur patrie⁴⁹. » Toujours selon le document, l'édification de la nation va au-delà des infrastructures matérielles. « Il s'agit de bâtir des communautés fortes, de favoriser la résilience et de veiller à ce que chaque projet apporte des avantages durables à notre peuple⁵⁰. » Les besoins qui doivent être satisfaits pour concrétiser cette vision holistique, qui devrait, selon les termes du premier ministre Main « trouver un équilibre entre les réalités de la sécurité conventionnelle et leur engagement envers les populations de cette région⁵¹ », sont présentés ci-dessous.

Comblers les lacunes en matière d'infrastructures

Les lacunes en matière d'infrastructures ont été l'un des thèmes les plus marquants du rapport de 2019 du Comité sur l'Arctique, qui faisait état de ses constatations à la suite d'un voyage dans des communautés du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. Cependant, cette étude a clairement montré qu'il fallait continuer d'investir massivement dans tous les secteurs. Natan Obed a informé le Comité que la patrie des Inuits au Canada « est le territoire arctique le moins développé des huit États arctiques,

47 FAAE, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1700 (Natan Obed).

48 FAAE, [Témoignages](#), 29 janvier 2026, 1535 (L'honorable John Main).

49 Nunavut Tunngavik Incorporated et gouvernement du Nunavut, [Nunavut Arctic Sovereignty and Security Strategy](#), août 2025 [TRADUCTION].

50 *Ibid.* [TRADUCTION].

51 FAAE, [Témoignages](#), 29 janvier 2026, 1535 (L'honorable John Main).

malgré son énorme potentiel de croissance économique et son importance croissante en tant que région stratégique sur le plan géopolitique⁵² ». Il a résumé la situation ainsi :

C'est sur notre territoire que le coût de la vie est le plus élevé en Amérique du Nord en raison du manque d'investissements fédéraux dans les transports et les infrastructures connexes. De plus, notre peuple est plus à risque que les autres Canadiens et les autres populations de l'Arctique de vivre dans la pauvreté et de subir des violations des droits de la personne en raison des profondes lacunes qui existent en matière de santé, d'éducation et d'autres services essentiels⁵³.

M. Obed a fourni des exemples précis pour illustrer son propos. Dans tout l'Inuit Nunangat, on ne trouve qu'un seul port en eau profonde, malgré le fait que les 51 communautés « se trouvent soit sur la côte, en milieu marin, soit en eau douce à proximité d'un milieu marin⁵⁴ ». Comme le premier ministre Main l'a souligné, au Nunavut, « bon nombre des éléments d'infrastructure de base, comme les autoroutes, n'existent tout simplement pas⁵⁵ ». Seuls quelques aéroports dans le territoire disposent de pistes d'atterrissage asphaltées⁵⁶. Selon lui, il faut développer les infrastructures et augmenter les investissements à une échelle qui permettra au territoire de s'« aligner sur les normes et les attentes nationales⁵⁷ ».

Bien que la situation dans chaque territoire soit différente, l'honorable R.J. Simpson, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, a tenu des propos tout aussi pressants et ambitieux. La souveraineté, a-t-il dit, « ne peut pas être déclarée; elle doit être bâtie grâce à une présence, à des partenariats et à des investissements continus⁵⁸ ». Après avoir exprimé sa conviction que « l'on a entendu les voix du Nord⁵⁹ » lorsqu'on a élaboré la politique étrangère du gouvernement du Canada pour l'Arctique, il a déclaré que le

52 FAAE, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1615 (Natan Obed).

53 *Ibid.* M. Obed a aussi fait remarquer que « le Canada est le seul État arctique à ne pas avoir d'université sur son territoire arctique ». Depuis ce témoignage, on a annoncé que le campus principal de l'Université Inuit Nunangat serait situé à Arviat, au Nunavut, et qu'il devrait ouvrir ses portes en 2030. Voir Inuit Tapiriit Kanatami, [Inuit Nunangat University Announces Main Campus Location, Major Inuit Contributions](#), communiqué de presse, 11 février 2026; et Services aux Autochtones Canada, [La ministre Gull-Masty annonce de nouvelles mesures de soutien pour habiliter les Inuit et renforcer les communautés du Nord](#), communiqué de presse, 19 février 2026.

54 FAAE, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1625 (Natan Obed).

55 FAAE, [Témoignages](#), 29 janvier 2026, 1545 (L'honorable John Main).

56 *Ibid.*, [1610](#).

57 *Ibid.*, [1535](#).

58 FAAE, [Témoignages](#), 29 janvier 2026, 1535 (l'honorable R.J. Simpson, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest).

59 *Ibid.*



défi consistait désormais à transformer cette vision en action. À titre d'explications, le premier ministre Simpson a donné des exemples du déficit en infrastructures dans le Nord et a attiré l'attention sur « le coût extraordinairement élevé des affaires dans les régions éloignées⁶⁰ ». Il a invité le Comité à prendre conscience que ces limites et ces inefficacités entravent le développement au sein du territoire, mais aussi dans l'ensemble de l'Arctique. « Il n'y a pas [, a-t-il dit,] de corridors de transport directs qui relient l'Ouest et l'Est de l'Arctique ou qui relient les territoires les uns aux autres de manière significative. » Et comme il l'a mentionné, « [c]es lacunes affaiblissent la résilience économique du Canada et limitent sa portée stratégique⁶¹ ».

Le gouvernement du premier ministre Simpson a défini les principales priorités en matière d'infrastructures, notamment la poursuite de la construction de la route de la vallée du Mackenzie. Une fois achevée, celle-ci reliera Wrigley, où commence le réseau routier hivernal dans le sud des Territoires du Nord-Ouest, à Inuvik et à l'océan Arctique. Les autres priorités sont le développement du corridor économique et sécuritaire de l'Arctique, ainsi que les initiatives visant à réduire le coût de l'énergie. Du point de vue du territoire, « [c]es investissements contribueront à bâtir la nation, à accroître l'accessibilité financière, à favoriser les échanges commerciaux, à soutenir la stabilité démographique et à renforcer la présence du Canada dans l'Arctique⁶² ».

Renforcer la sécurité grâce à la prospérité

Deux points ont été soulevés au sujet des liens entre les infrastructures et les intérêts nationaux plus généraux du Canada, à savoir la sécurité économique et conventionnelle du pays. Premièrement, comme pour d'autres aspects de la mise en œuvre de la politique, le Comité a appris que le succès dépendra de la solidité des partenariats. Herb Nakimayak, par exemple, estime que le Canada peut exploiter le potentiel de ses minéraux critiques dans le Nord en collaborant étroitement avec les organisations inuites signataires de traités et en procédant selon des processus appropriés de consultation et d'évaluation environnementale⁶³. De son côté, Jessica Shadian croit que la création d'une véritable économie des minéraux critiques au Canada devra être le fruit d'un effort national et nécessitera une coordination avec les États aux vues similaires et la définition de « toute une chaîne d'approvisionnement, de la mine jusqu'au marché de l'exploitation ». L'autre

60 *Ibid.*

61 *Ibid.*

62 *Ibid.*

63 FAAE, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1600 (Herb Nakimayak).

facteur, selon elle, a trait à la nécessité d'« avoir un prix garanti⁶⁴ ». Enfin, selon David Perry, président et directeur général de l'Institut canadien des affaires mondiales, c'est peut-être en trouvant le moyen de transformer ses gisements en chaînes d'approvisionnement actives pour la défense que le Canada pourra « apporter une contribution particulièrement précieuse à l'OTAN, car la plupart des autres alliés ne disposent pas des mêmes gisements de ressources naturelles que nous⁶⁵ ».

Certes, certains investissements dans les infrastructures répondront plus particulièrement aux besoins en matière de défense, mais le deuxième point est que des possibilités de renforcer la sécurité du Canada et la solidité de ses collectivités peuvent se recouper. Selon Herb Nakimayak, « les infrastructures à usage mixte ou double revêtent une importance cruciale pour les Inuits du Canada⁶⁶ ». À cet égard, il a donné des exemples, notamment le projet de revitalisation du port de Churchill, au Manitoba, parallèlement à l'engagement du gouvernement de maintenir une présence militaire permanente dans l'Arctique. Les témoins ont souligné que la défense repose sur des infrastructures solides et des connaissances locales. Les FAC s'efforcent d'assurer leur présence dans cet immense territoire et d'y améliorer leur connaissance du domaine. Lorsqu'on lui a demandé quelles seraient ses priorités à l'avenir, le brigadier-général Daniel Rivière, commandant de la Force opérationnelle interarmées (Nord), a répondu ce qui suit : « [l]es investissements en logistique pour le maintien en puissance et pour la mobilité militaire seraient au sommet de ma liste⁶⁷ ».

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada utilise tous les outils à sa disposition et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux dans le Nord afin d'accroître et d'accélérer les investissements dans les infrastructures, notamment les ports, les corridors de transport, les systèmes de communication et d'énergie, et la production de minéraux critiques, ainsi que dans les installations militaires et les réseaux logistiques susceptibles de renforcer la sécurité du Canada dans l'Arctique.

64 FAAE, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1555 (Jessica M. Shadian).

65 FAAE, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1710 (David Perry).

66 FAAE, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1535 (Herb Nakimayak).

67 FAAE, *Témoignages*, 7 octobre 2025, 1215 (Brigadier-général Daniel Rivière (commandant, Force opérationnelle interarmées (Nord), Forces armées canadiennes).



Comprendre le contexte de sécurité

Distinguer les vecteurs de menace

Ce sont les priorités stratégiques, mais aussi l'évaluation des menaces par le gouvernement qui dictent les capacités du Canada en matière de sécurité et ses initiatives diplomatiques. Afin de brosser un portrait précis de la situation, le professeur Whitney Lackenbauer, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'étude du Nord canadien à l'Université Trent, a vivement recommandé au Comité de faire la distinction entre les menaces *pesant sur* l'Arctique canadien et les menaces susceptibles *de traverser* l'Arctique pour atteindre une autre cible (par exemple, une frappe de missiles lancés au-dessus de l'Arctique nord-américain), ce qui apporte des nuances quant aux acteurs les plus préoccupants, mais aussi quant aux formes de dissuasion et d'intervention les plus efficaces. Pour assurer la défense aérienne et antimissile contre les menaces provenant de *l'extérieur* du territoire arctique canadien, par exemple, il faut moderniser le NORAD et investir dans la connaissance du domaine⁶⁸. L'espionnage, l'ingérence étrangère et les investissements prédateurs semblent figurer au nombre des menaces les plus importantes planant sur l'Arctique canadien. Pour renforcer la résilience de la société face à ces menaces, il faut mettre en place des protocoles d'échange de renseignements et se doter des moyens nécessaires pour mener des enquêtes et prendre des mesures d'atténuation, où et quand il le faut⁶⁹.

Aux fins du présent rapport, ces vecteurs peuvent être classés en deux grandes catégories : les menaces relevant du domaine militaire et celles relevant davantage du domaine de la sécurité économique et de l'intégrité démocratique. Si les premières sont plus évidentes, car elles concernent les forces aériennes, navales et terrestres d'États potentiellement hostiles, les secondes constituent des activités menaçantes en raison de leur nature clandestine ou trompeuse. Les menaces d'ingérence étrangère pourraient, par exemple, se traduire par des tentatives de manipulation de l'opinion publique ou de « personnes qui aspirent à une charge plus élevée⁷⁰ ». Sur le plan de la sécurité économique, les menaces peuvent prendre la forme de mandataires, de tactiques de désinformation ou de coercition économique utilisées pour faciliter l'investissement⁷¹. Ces activités peuvent consister à rechercher des liens de dépendance, à manipuler ou à contrôler la chaîne

68 FAAE, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1705 (P. Whitney Lackenbauer, professeur, Chaire de recherche du Canada sur l'étude du Nord canadien, Université Trent, à titre personnel).

69 FAAE, *Témoignages*, 12 février 2026, 1555 (Paul Lynd, directeur adjoint, Service canadien du renseignement de sécurité).

70 *Ibid.*, [1640](#).

71 *Ibid.*

d'approvisionnement, mais aussi à accéder à la région, y compris ses infrastructures⁷². En fait, le Comité a appris que les lacunes en matière d'infrastructures dans l'Arctique et le Nord canadiens représentaient un risque indirect pour la sécurité nationale, car elles peuvent ne laisser aucun autre choix aux communautés vulnérables que de se tourner vers l'investissement étranger⁷³. Ainsi, combler ces lacunes contribuerait « à atténuer les menaces pour la sécurité nationale auxquelles la région est confrontée⁷⁴ ».

La distinction entre ces vecteurs de menace peut s'estomper lorsque les préoccupations concernent les activités à double usage, comme celles liées aux navires de recherche et aux plateformes de surveillance. Par exemple, un partenaire de recherche, sous prétexte de se préoccuper des changements climatiques dans la région, peut installer des capteurs pour recueillir des données. Dans un tel scénario, ces capteurs recueillent des renseignements liés à des recherches légitimes, « mais ils recueillent également des données sur d'autres types de mouvements dans la région qui pourraient être utiles aux capacités militaires et du renseignement d'un pays étranger⁷⁵ ».

Évaluation des répercussions sur le Canada

Affaires mondiales Canada a informé le Comité que « la Russie demeure l'acteur le plus compétent dans l'Arctique⁷⁶ », même si l'on tient compte des pertes qu'elle a subies lors de sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Le Ministère a fait observer que la Russie « continue d'investir massivement dans des capacités défensives et militaires dans l'Arctique, ce qui rappelle les tactiques et la mentalité de la [G]uerre froide⁷⁷ ». La Russie s'affaire principalement à fortifier la route maritime du Nord, qui longe son territoire. D'ailleurs, le littoral russe représente environ 53 % du littoral de l'océan Arctique⁷⁸. Cela dit, le Comité a appris que rien n'empêchait la Russie d'utiliser cette route fortifiée à des fins offensives⁷⁹.

72 *Ibid.*, [1655](#).

73 FAAE, [Témoignages](#), 12 février 2026, 1655 (René Ouellette, directeur général, Service canadien du renseignement de sécurité).

74 *Ibid.*, [1710](#).

75 *Ibid.*, [1705](#).

76 FAAE, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1115 (Eric Laporte, directeur exécutif, Direction de la sécurité régionale et des relations de défense, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

77 *Ibid.*

78 Conseil de l'Arctique, « [The Russian Federation](#) », *Arctic States*.

79 FAAE, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1115 (Eric Laporte).



Un autre facteur à prendre en considération est le resserrement de la collaboration entre la Russie et la Chine. L'armée chinoise a participé à des patrouilles maritimes conjointes au large des îles Aléoutiennes, en Alaska, et, en juillet 2024, des avions russes et chinois ont été détectés au large de la zone d'identification de la défense aérienne des États-Unis⁸⁰. Affaires mondiales Canada a informé le Comité que « [l]a Chine participe activement à l'extraction des ressources dans le Nord de la Russie » et semble « tire[r] parti du besoin en ressources de la Russie et de la nécessité de contourner les sanctions imposées en raison de la guerre en Ukraine⁸¹ ».

Les préoccupations à plus long terme concernant la sécurité dans l'Arctique sont liées aux prévisions relatives au niveau de la glace et à l'accès à la région par la voie maritime. Affaires mondiales Canada a indiqué que « de plus en plus de pays voient l'Arctique comme une région offrant des possibilités de poursuivre leurs intérêts économiques et géopolitiques⁸² ». Le Canada soutient depuis longtemps « que l'Arctique devrait être gouverné par les États arctiques d'abord et avant tout, en collaboration avec les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord⁸³ ».

Certes, les fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada ont exprimé leur inquiétude quant à la volonté d'États non arctiques de faire valoir leurs intérêts, mais ils ont toutefois contesté l'idée selon laquelle « l'Arctique est ouvert et que d'autres pays, comme la Chine, s'y installent⁸⁴ ». Ils ont admis qu'il fallait rester vigilant, mais sans céder à la panique. Le Comité a appris que la saison de navigation dans l'Arctique canadien est encore assez limitée⁸⁵. De plus, même si des navires étrangers traversent les eaux de l'Arctique canadien, ils respectent la réglementation canadienne. Selon le Ministère, lorsque les navires étrangers demandent à traverser les eaux canadiennes et démontrent leur conformité, ils reconnaissent la souveraineté du Canada sur ses eaux intérieures⁸⁶. Pour que cela reste le cas, d'autres témoignages recueillis par le Comité, qui sont cités plus loin, suggèrent que la clé consiste à veiller à ce que le Canada dispose de la présence, de la connaissance du domaine et des capacités d'intervention nécessaires. Cela ne fait que renforcer cette dynamique, étant donné qu'en 2025, « le président américain a publié un décret sur la construction navale qui charge, entre

80 *Ibid.*

81 *Ibid.*

82 FAAE, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1105 (Robert Sinclair).

83 *Ibid.*

84 FAAE, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1230 (Robert Sinclair).

85 FAAE, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1230 (Eric Laporte).

86 *Ibid.*, [1145](#).

autres, le département américain de la Défense de sécuriser les eaux arctiques sans délimiter clairement ces eaux⁸⁷ ».

Contextualisation des dynamiques régionales

Les évaluations du climat général de la sécurité dans l'Arctique circumpolaire varient. Malgré le regain d'intérêt mondial pour l'Arctique, Sheena Kennedy, directrice générale d'Océans Nord, estime que l'approche du Canada « doit souligner que la diplomatie est [sa] première ligne de défense⁸⁸ ». Selon elle, « [l]e Canada doit rester fidèle aux principes de paix, de stabilité et d'ordre international fondé sur des règles⁸⁹ ». Pour étayer ce point, elle a fait remarquer que « [l]e Canada et ses alliés de l'Arctique ont toujours trouvé des moyens de coopérer sur des questions d'intérêt commun⁹⁰ ». Elle a ajouté que ce « multilatéralisme exceptionnel » (elle a également qualifié l'Arctique de « région à part⁹¹ ») a notamment donné lieu à l'accord de précaution visant à réglementer la pêche dans l'océan Arctique central, laissant entendre que ce dernier pourrait servir de point de départ pour traiter les questions du transport maritime transpolaire et de l'exploitation minière en eaux profondes. Elle a expliqué que tous les États arctiques, y compris les États-Unis et la Russie, ont approuvé l'Accord sur les pêches dans l'océan Arctique central⁹².

Pour sa part, James Fergusson, chercheur principal au Centre d'études sur la défense et la sécurité de l'Université du Manitoba, a souligné le danger de voir le monde sous un angle polarisé, en particulier en ce qui concerne les relations entre les grandes puissances. Dans le but d'éviter tout conflit involontaire, il préconise une approche combinant dissuasion et interaction diplomatique⁹³. M. Fergusson estime que renouer le dialogue avec la Russie sur les questions relatives à l'Arctique, notamment par l'intermédiaire du Conseil de l'Arctique, ne légitimerait en aucun cas son agression contre l'Ukraine⁹⁴. Il a également évoqué l'idée de ce qu'il a appelé « une table ronde des forces de sécurité de l'Arctique », qui, selon lui, pourrait être utilisée « afin de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de confiance

87 *Ibid.*, [1155](#). Voir aussi États-Unis, Maison-Blanche, [Restoring America's Maritime Dominance](#), décret, 9 avril 2025 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

88 FAAE, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1540 (Sheena Kennedy, directrice générale, Océans Nord).

89 *Ibid.*

90 *Ibid.*

91 *Ibid.*, [1615](#).

92 *Ibid.*, [1610](#).

93 FAAE, [Témoignages](#), 23 October 2025, 1630 (James Fergusson, chercheur principal, Centre d'étude sur la défense et la sécurité, Université du Manitoba, à titre personnel).

94 *Ibid.*



et de sécurité, évitant ainsi les malentendus et les accidents éventuels qui pourraient être perçus comme des menaces⁹⁵ ».

D'autres témoignages laissent entendre qu'une nouvelle dynamique est en train de s'installer dans l'Arctique circumpolaire. Le professeur Whitney Lackenbauer a fait valoir que « toute idée qui subsiste selon laquelle l'Arctique serait une région à part, intrinsèquement isolée des dynamiques géopolitiques mondiales, est désormais dépassée⁹⁶ ». Par ailleurs, le professeur Christian Leuprecht, qui enseigne au Collège militaire royal du Canada et à l'Université Queen's, est d'avis que le gouvernement « doit également expliquer aux Canadiens que l'Arctique n'est plus une zone de paix éternelle ». Il estime plutôt que « [l']Arctique est désormais une région de concurrence et de rivalité⁹⁷ ».

Le rôle des États-Unis ajoute encore à la complexité de cette situation. Selon la Politique étrangère du Canada pour l'Arctique, « [l]es États-Unis sont le plus proche partenaire et allié du Canada dans l'Arctique⁹⁸ ». Pourtant, selon le professeur Leuprecht, aux yeux des États-Unis, « l'Arctique a toujours été une zone de conflit, depuis au moins le différend frontalier en Alaska⁹⁹ ». Il estime en outre que le Canada se trouve aujourd'hui face à un choix difficile. Selon lui, cette situation découle de la position adoptée par le Canada et les autres pays occidentaux après la fin de la Guerre froide, qui a consisté à laisser essentiellement aux États-Unis le soin d'assurer la sécurité internationale pendant 25 ans. Le Canada, a-t-il déclaré, peut désormais « se rapprocher encore davantage des États-Unis par défaut ou investir davantage dans la politique étrangère du Canada et les instruments de politique étrangère dans l'espoir de continuer à faire valoir ses intérêts en tant que puissance moyenne en établissant un partenariat avec l'Europe pour faire contrepoids aux caprices de l'unilatéralisme des États-Unis et aux vents contraires mondiaux¹⁰⁰ ».

D'autres nuances s'imposent, en particulier lorsqu'on prend du recul par rapport au moment présent et qu'on regarde l'évolution à plus long terme des relations et les facteurs qui les façonnent. Le Comité a appris de fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada que, malgré les tensions qui se manifestent dans les relations entre le Canada et les États-Unis sur le plan politique, la coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité « demeure très solide et active chaque jour par l'entremise du NORAD et du

95 *Ibid.*

96 FAAE, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1640 (P. Whitney Lackenbauer).

97 FAAE, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1650 (Christian Leuprecht, professeur, Collège militaire royal du Canada et Université Queen's, à titre personnel).

98 Gouvernement du Canada, *La Politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, 2024.

99 FAAE, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1645 (Christian Leuprecht).

100 *Ibid.*

commandement binational, par exemple¹⁰¹ ». De même, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a fait savoir que « sur le plan politique en ce moment, nos services de renseignement respectifs travaillent encore de concert et en étroite collaboration. Les deux parties ont tout intérêt à ce que cela se poursuive¹⁰². »

Des témoins ont indiqué qu'il pourrait être possible de renforcer la coopération pratique dans ces domaines d'intérêt commun au moment où le Canada réalise d'importants investissements dans la défense. David Perry croit que la nouvelle situation stratégique est « l'occasion d'aider nos alliés américains à renforcer leur assise de défense à un moment où les États-Unis sont de plus en plus préoccupés par la défense de leur territoire¹⁰³ ». Le professeur Lackenbauer croit par ailleurs que le Canada devrait affirmer avec assurance qu'il n'est pas « que [le] bénéficiair[e] passif des garanties de sécurité que fournissent les États-Unis ». Il a souligné que l'acquisition prévue par le Canada de capacités telles que le radar transhorizon de l'Arctique et de nouveaux systèmes de capteurs jouera « un rôle essentiel dans la stratégie de défense nord-américaine ». En protégeant ce qu'on appelle le « 10 à 2 » de l'Arctique nord-américain, le Canada peut aider les États-Unis à « concentrer leurs efforts de défense en Amérique du Nord sur les attaques qui proviennent de l'Atlantique et du Pacifique¹⁰⁴ ». Les investissements dans la sécurité de l'Arctique canadien pourraient donc, selon M. Perry, « contribuer à l'établissement des nouvelles relations en matière de défense avec nos alliés américains que le premier ministre a déclarées nécessaires¹⁰⁵ ».

Investir dans les capacités

Renforcer la défense du Canada

Le Canada doit composer avec un climat stratégique international en pleine mutation. Néanmoins, les témoins ont en grande partie mentionné que, dans l'état actuel des choses, le principal problème pour le Canada dans l'Arctique n'est pas qu'on remet directement en question sa souveraineté, établie depuis longtemps¹⁰⁶, mais qu'il lui faut investir dans la capacité d'affirmer cette souveraineté de manière cohérente et continue.

101 FAAE, *Témoignages*, 7 octobre 2025, 1220 (Eric Laporte).

102 FAAE, *Témoignages*, 12 février 2026, 1605 (Paul Lynd).

103 FAAE, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1635 (David Perry).

104 FAAE, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1715 (P. Whitney Lackenbauer).

105 FAAE, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1635 (David Perry).

106 FAAE, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1645 (James Fergusson); et FAAE, *Témoignages*, 2 octobre 2025, [1640](#) et [1705](#) (P. Whitney Lackenbauer).



Selon M. Perry, « la question principale est de savoir si nous pouvons mettre en œuvre ce que nous souhaitons voir se réaliser dans notre propre pays¹⁰⁷ ». Ou, comme l'a dit le professeur Leuprecht, ce qui importe, c'est la capacité du Canada « de façonner l'environnement plutôt que de seulement y réagir¹⁰⁸ ». Compte tenu des programmes de modernisation militaire entrepris par la Russie et la Chine au cours des 15 à 20 dernières années, M. Fergusson estime que le plan actuel du Canada ne suffit pas. Il est d'avis que nous devons, au Canada, développer nos capacités « afin de signaler à nos adversaires, concurrents et partenaires potentiels que nous sommes capables de nous défendre et que nous pouvons dissuader, de manière crédible, quiconque voudrait menacer notre territoire et nos droits souverains¹⁰⁹ ».

M. Perry a demandé au gouvernement du Canada de financer intégralement toutes les initiatives de défense qui ont été annoncées, « ainsi que toutes les mesures jugées nécessaires pour conférer à la Garde côtière canadienne un rôle important en matière de sécurité nationale, en particulier en ce qui concerne la surveillance du domaine maritime¹¹⁰ ». (La Garde côtière a été intégrée au ministère de la Défense nationale en 2025, mais reste un organisme de service spécial¹¹¹.) De plus, tirant des leçons des retards et des échecs passés dans la réalisation des acquisitions promises, M. Perry estime que le gouvernement du Canada dans son ensemble « doit collectivement se concentrer sur la mise en œuvre de ces initiatives¹¹² ». À cet égard, il a fait référence à la *Stratégie de défense Le Canada d'abord* de 2008, qui prévoyait l'achat de nouveaux chasseurs, de nouveaux navires de guerre et de nouveaux avions de surveillance maritime. Il a fait remarquer que 17 années se sont écoulées depuis et que « les forces militaires canadiennes n'ont reçu aucun avion ni aucun navire¹¹³ ».

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada accélère le rythme de ses investissements dans la modernisation du NORAD et finance intégralement tous les besoins liés à la sécurité de l'Arctique, tout en veillant à mettre en place les systèmes et les pouvoirs décisionnels

107 FAAE, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1650 (David Perry).

108 FAAE, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1645 (Christian Leuprecht).

109 FAAE, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1715 (James Fergusson).

110 FAAE, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1635 (David Perry).

111 Défense nationale, [La Défense nationale accueille la Garde côtière canadienne au sein de l'Équipe de la Défense](#), communiqué de presse, 2 septembre 2025.

112 FAAE, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1635 (David Perry).

113 *Ibid.*

nécessaires pour permettre l'acquisition et le déploiement en temps opportun des capacités, des technologies et des infrastructures nécessaires à la défense de tous les domaines de l'Arctique canadien.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada renforce la présence permanente des Forces armées canadiennes dans la région arctique et nordique du Canada, notamment en construisant de nouvelles bases militaires, en renforçant le soutien accordé aux Rangers canadiens et en modernisant les postes opérationnels avancés afin de leur permettre d'accueillir des avions de chasse.

Protéger la souveraineté du Canada

Dans son évaluation des menaces pesant sur l'Arctique canadien, le professeur Lackenbauer a précisé qu'il ne s'inquiète pas « d'une invasion par des forces terrestres dans le Nord de [l'île d'Ellesmere]¹¹⁴ ». Ce qui l'inquiète, toutefois, « ce sont les activités d'ingérence et ces autres moyens par lesquels des acteurs étrangers malveillants pourraient essayer d'influencer ou de miner les capacités des Canadiens, y compris celles des détenteurs de droits dans le Nord, de changer et de tracer la voie qu'ils souhaitent suivre à l'avenir¹¹⁵ ». C'est pourquoi il croit que les investissements dans les organismes de sécurité du Canada « sont absolument essentiels », tout comme la coopération entre ces organismes et l'architecture de défense du Canada¹¹⁶. En ce qui concerne ce type de menaces, le professeur Lackenbauer a également fait référence aux sept exigences de base de l'OTAN en matière de résilience nationale, qui, selon lui, peuvent aider le gouvernement du Canada à déterminer « la façon d'investir de façon judicieuse et stratégique ces 1,5 % du PIB¹¹⁷ » (c'est-à-dire la deuxième partie de l'obligation d'investissement de l'OTAN en matière de défense).

En effet, le SCRS a indiqué que sa « plus grande préoccupation » dans l'Arctique canadien concernait désormais la sécurité économique¹¹⁸. En outre, il a indiqué que la Chine

114 FAAE, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1705 (P. Whitney Lackenbauer).

115 *Ibid.*

116 *Ibid.*

117 *Ibid.*

118 FAAE, *Témoignages*, 12 février 2026, 1610 (Paul Lynd).



représentait « la principale menace » de son point de vue¹¹⁹. Grâce à de récentes modifications législatives¹²⁰, l'un des outils les plus importants dont dispose le Service pour remplir son mandat en matière de sécurité nationale est l'échange de renseignements sur les menaces avec les gouvernements territoriaux et autochtones, ainsi qu'avec des organisations partenaires dans tout le Nord canadien. Ces notes d'information visent à donner des « renseignements de sécurité nationale qui pourront être pris en considération dans le cadre des processus décisionnels¹²¹ ». Ces contacts et ces relations « se traduisent par la communication proactive au SCRS de renseignements précieux sur les menaces¹²² ». Un autre outil important qui facilite la prise de décisions éclairées est la *Loi sur Investissement Canada*, qui autorise le gouvernement fédéral à examiner tout investissement étranger – indépendamment de sa valeur, du secteur ou de l'acquisition d'un contrôle – pour des raisons de sécurité nationale. Néanmoins, le Service reconnaît que des acteurs étatiques hostiles pourraient chercher à structurer des transactions de manière à contourner les seuils d'avis prévus par la *Loi* et à ainsi éviter de déclencher un examen relatif à la sécurité¹²³.

Les témoins ont indiqué que le SCRS dispose généralement des outils dont il a besoin, mais que sa capacité à les utiliser n'est pas pleinement exploitée. L'Arctique canadien est vaste, et bien que le Service envoie désormais régulièrement des employés pour collaborer avec ses partenaires, il existe « certainement » des défis à relever¹²⁴. Il s'agit notamment des frais de déplacement et de l'absence d'une présence permanente du Service dans l'Arctique. Idéalement, le SCRS aurait « des bureaux dans l'Arctique, dans les capitales territoriales », comme il en a dans chaque province, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard¹²⁵. Pour l'heure, le Service ne dispose pas « de financement précis pour le faire¹²⁶ ».

119 *Ibid.*, [1620](#). En réponse à d'autres questions concernant les acteurs étatiques les plus préoccupants dans l'Arctique, M. Lynd a inclus la Russie, mais il a précisé « que les préoccupations au sujet de la Russie sont davantage d'ordre militaire qu'économique ». Voir *Ibid.*, [1635](#) et [1650](#).

120 *Ibid.*, [1605](#).

121 *Ibid.*, [1555](#).

122 *Ibid.*

123 *Ibid.*, [1625](#).

124 *Ibid.*, [1650](#).

125 *Ibid.*, [1700](#).

126 *Ibid.*, [1705](#).

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada accorde du financement au Service canadien du renseignement de sécurité afin de lui permettre d'assurer une présence permanente dans le Nord et de remplir son mandat en matière de sécurité dans l'Arctique canadien.

Renforcer les réseaux diplomatiques du Canada

Pour atteindre les objectifs du Canada en matière de gouvernance de la région arctique, les témoins ont souligné l'importance de la diplomatie. Outre l'ouverture de nouveaux consulats au Groenland et à Anchorage, et la création d'un poste au sein de l'une de ses ambassades nordiques, le Canada encourage la tenue de discussions sur la sécurité avec les ministres des Affaires étrangères des « Sept pays de l'Arctique » (A7) – le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède – afin de « reproduire » les discussions qui ont lieu au sein des institutions chargées de la sécurité et de la défense¹²⁷. En 2025, le Canada a aussi été invité à prendre part aux discussions des « Cinq pays nordiques » à Helsinki¹²⁸. Un fonctionnaire du Ministère a décrit l'approche du Canada en matière de diplomatie régionale en utilisant la métaphore d'un oignon à plusieurs couches. Il s'agit de « travailler le plus étroitement possible avec nos plus proches alliés — les États-Unis et les pays nordiques —, puis [de] s'éloigner du centre et [de] travailler avec l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Japon et la République de Corée pour joindre le Pacifique Nord à l'Arctique¹²⁹ ». L'étude du Comité a révélé que les possibilités de collaboration sur les questions de sécurité n'ont fait qu'augmenter avec l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN, qui a été l'un des facteurs ayant incité l'Alliance à tourner son regard vers le nord.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada approfondisse et officialise ses mécanismes de discussion, d'échange de renseignements et d'autres formes de coopération sur le plan diplomatique, sécuritaire et militaire avec ses alliés aux vues similaires dans l'Arctique afin de permettre des interventions coordonnées aux changements géopolitiques, aux défis liés au climat et aux préoccupations régionales en matière de sécurité.

127 FAAE, *Témoignages*, 7 octobre 2025, 1150 (Robert Sinclair).

128 Affaires mondiales Canada, *La ministre Anand se rendra en Finlande pour promouvoir les partenariats nordiques et la coopération dans l'Arctique*, communiqué de presse, 18 août 2025.

129 FAAE, *Témoignages*, 7 octobre 2025, 1235 (Robert Sinclair).



L'un des objectifs du Canada dans la politique étrangère pour l'Arctique consiste à faire la démonstration de son rôle de chef de file dans la région. L'approche du Canada, comme la décrit Affaires mondiales Canada, repose sur la position selon laquelle les États de l'Arctique devraient continuer « de diriger une région qui soit bien gouvernée et basée sur les règles¹³⁰ ». Selon Herb Nakimayak, il est « essentiel » que le Canada tienne ses engagements à l'égard « du multilatéralisme, de la diplomatie et de la bonne gouvernance afin de garantir la sécurité et la gouvernance de l'Arctique¹³¹ ». Le Canada appuie fermement le Conseil de l'Arctique, dont les travaux se poursuivent sur les plans scientifique et technique, depuis sa création en 1996¹³². Il a l'intention d'y augmenter sa contribution financière¹³³ et joue un « rôle de premier plan » en ce qui concerne la participation des peuples autochtones aux travaux du Conseil¹³⁴. Parallèlement, on a rappelé au Comité que la diplomatie inclusive ne se limite pas au Conseil de l'Arctique. Tout en étant membre permanent du Conseil de l'Arctique, par exemple, le Conseil circumpolaire inuit – dont la section canadienne est dirigée par M. Nakimayak – est membre permanent ayant un statut consultatif auprès de l'Organisation maritime internationale, « entre autres instances¹³⁵ ».

Jessica Shadian a reconnu que le soutien apporté aux travaux du Conseil de l'Arctique constituait un élément « fondamental » de la politique étrangère canadienne, tout en soulignant qu'il est nécessaire de disposer d'outils supplémentaires pour faire face aux « graves réalités géopolitiques actuelles¹³⁶ ». Elle a attiré l'attention sur d'autres formes d'engagement, soulignant que les « voisins arctiques [du Canada] soutiennent leurs groupes de réflexion sur l'Arctique, les utilisant comme leviers pour promouvoir leurs intérêts politiques dans l'Arctique sur la scène mondiale et mener une diplomatie de niveau 1,5 [c.-à-d. moins formelle] en coulisses¹³⁷ ». Cette approche plus large, selon elle, nécessitera des programmes qui vont au-delà des affectations existantes dans le

130 *Ibid.*, [1105](#).

131 FAAE, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1535 (Herb Nakimayak).

132 Le [mandat](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] du Conseil de l'Arctique exclut explicitement la sécurité militaire. Le Conseil ne dispose pas de son propre budget de programmation et n'a pas pour mission de faire respecter ses directives. Ces responsabilités incombent aux États.

133 FAAE, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1105 (Robert Sinclair).

134 *Ibid.*, [1300](#).

135 FAAE, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1535 (Herb Nakimayak).

136 FAAE, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1530 (Jessica M. Shadian).

137 *Ibid.*, [1535](#).

cadre de l'Initiative sur le leadership mondial dans l'Arctique du Ministère¹³⁸. Enfin, Mme Shadian a réclamé une politique sur les sciences de l'Arctique « qui est adaptée à nos besoins, non seulement pour étudier les changements climatiques, mais aussi pour mener des recherches appliquées en vue de remédier à ces changements, notamment sur des innovations pour climats froids destinées au marché canadien et à l'exportation, qui vont du NORAD au logement¹³⁹ ».

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada se positionne pour jouer un rôle multilatéral de premier plan dans l'Arctique, notamment grâce aux travaux du Conseil de l'Arctique et d'autres organismes compétents dans les domaines de la science, de la recherche, de l'environnement et de la gouvernance maritime, qu'il continue de favoriser la représentation et la participation des organisations et des gouvernements autochtones aux travaux de ces organismes, et qu'il se dote des capacités diplomatiques et scientifiques nécessaires pour atteindre cet objectif de leadership.

CONCLUSION

Rester souple et agir avec urgence

Lorsque le Comité a décidé d'entreprendre cette étude en septembre 2025, le climat géopolitique dans l'Arctique circumpolaire était déjà en pleine évolution. Cependant, au cours des mois qui ont suivi, des événements susceptibles d'influencer la politique étrangère du Canada dans l'Arctique se sont produits. Après que le président Trump a déclaré à plusieurs reprises que les États-Unis devraient acquérir le Groenland pour assurer leur sécurité nationale face aux menaces de la Russie et de la Chine, le Canada et les États européens ont publié des déclarations de soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Royaume du Danemark¹⁴⁰.

138 *Ibid.* Pour plus d'information sur les programmes existants, voir Affaires mondiales Canada, Direction de l'évaluation et Bureau du dirigeant principal de l'audit et des enquêtes spéciales, [Évaluation et audit de l'Initiative sur le leadership mondial dans l'Arctique, 2020–2021 à 2023–2024](#), mai 2025.

139 FAAE, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1540 (Jessica M. Shadian).

140 Paul Waldie, « [Trump drops tariff threats against allies opposed to U.S. control of Greenland](#) », *The Globe and Mail*, 21 janvier 2026 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; Premier ministre du Canada, [Le premier ministre Carney rencontre la première ministre du Danemark, Mette Frederiksen](#), 6 janvier 2026; France, La Maison Élysée, [Déclaration conjointe sur le Groenland](#), 6 janvier 2026; et Suède, ministère des Affaires étrangères, [Joint statement by the Nordic Foreign Ministers on Greenland](#), 6 janvier 2026 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].



Afin de répondre aux préoccupations au sein de l'Alliance concernant la sécurité dans l'Arctique, l'OTAN a lancé, le 11 février 2026, une nouvelle activité militaire multilatérale qui sera connue sous le nom d'« Arctic Sentry ». Cette activité a pour objectif d'offrir « aux planificateurs OTAN une visibilité totale sur les activités que les Alliés mènent dans la région, ce qui permet à l'OTAN de les regrouper suivant une approche opérationnelle globale et cohérente¹⁴¹ ». Arctic Sentry sera dirigée par le Commandement allié de forces interarmées de Norfolk, soit le quartier général opérationnel de l'Alliance en Amérique du Nord (Virginie), dont la zone de responsabilité a été modifiée en décembre 2025 en vue d'inclure le Danemark, la Finlande et la Suède, ainsi que l'Islande, la Norvège, et le Royaume-Uni, en plus de l'Atlantique. Pour mener à bien Arctic Sentry, le Commandement allié de forces interarmées de Norfolk collaborera avec d'autres commandements et coordonnera ses activités avec le NORAD¹⁴², ainsi qu'avec le Commandement Nord des États-Unis et le Commandement des forces des États-Unis pour l'Europe¹⁴³. La ministre Anand a déjà indiqué que le souhait du Canada est que cette nouvelle mission de l'OTAN devienne permanente et « que cette force soit disponible de manière continue dans l'Arctique¹⁴⁴ ».

Malgré l'évolution du climat géopolitique, qui oblige à s'adapter, on a également rappelé au Comité l'importance de disposer de repères politiques durables. Le professeur Leuprecht a qualifié la politique étrangère du Canada pour l'Arctique de « robuste et opportune », mais il a déploré la tendance du pays à élaborer ses politiques « à l'envers ». Selon lui, des politiques concrètes devraient découler d'une stratégie de sécurité nationale. Sans une telle stratégie, a-t-il précisé, « il n'y a pas de compréhension commune, pas d'unité dans les objectifs et les efforts et pas de cohérence au sein du gouvernement et de ses ministères¹⁴⁵ ».

141 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), [La sécurité dans l'Arctique](#), 12 février 2026.

142 L'Arctique nord-américain relève du Commandement Nord des États-Unis et du Commandement des opérations interarmées du Canada, ainsi que, sur le plan binational, du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Voir Sénat, Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale, défense et anciens combattants, [Témoignages](#), 6 février 2023 (David Angell, ambassadeur et représentant permanent, Délégation conjointe du Canada à l'OTAN). La zone de responsabilité du Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR) de l'OTAN couvre le territoire européen. Indépendamment de ces structures opérationnelles, la garantie de sécurité collective prévue à l'article 5 du Traité de l'OTAN s'étend à l'Amérique du Nord. Voir FAAE, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1120 (Éric Laporte).

143 OTAN, Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe, [Arctic Sentry to Enhance NATO's Presence in the Arctic and the High North](#), communiqué, 11 février 2026 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

144 Steven Chase, « [Canada wants NATO's new Arctic Sentry security mission to become permanent, Anand says](#) », *The Globe and Mail*, 11 février 2026 [TRADUCTION].

145 FAAE, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1645 (Christian Leuprecht).

Le Comité est conscient que le gouvernement du Canada s'affaire à élaborer une stratégie de sécurité nationale qui devrait servir de point de départ à un examen de la politique étrangère¹⁴⁶. De plus, la ministre Anand a déclaré au Comité qu'elle avait déjà demandé au Ministère de mettre à jour la Stratégie pour l'Indo-Pacifique afin qu'elle tienne compte de la mesure dans laquelle le monde et les priorités de la politique étrangère canadienne ont évolué depuis sa publication en 2022¹⁴⁷. Outre l'importance de la cohérence de la politique, cette étude a également insufflé au Comité un sentiment d'urgence quant à sa mise en œuvre. Les témoins ont confirmé que le gouvernement du Canada et ses partenaires dans l'Arctique canadien ont entrepris les démarches nécessaires pour établir une vision commune pour la région. Ainsi, et compte tenu des récentes annonces en matière de politique de défense, le Comité conclut cette étude en n'oubliant pas l'avertissement du professeur Leuprecht : le Canada ne devrait pas supposer qu'il dispose encore de « 5 ou 10 ans [...] pour renforcer [s]a souveraineté¹⁴⁸ ». Le moment est donc venu pour lui d'agir.

Recommandation 9

Compte tenu de l'évolution du climat géopolitique, que le gouvernement du Canada s'engage à procéder à un examen approfondi et opportun de sa politique étrangère dans l'Arctique.

146 La Presse Canadienne, « [Union questions why Global Affairs issuing layoff warnings before policy review](#) », *CTV News*, 28 janvier 2026 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

147 FAAE, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1610 (L'honorable Anita Anand, ministre des Affaires étrangères).

148 FAAE, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1720 (Christian Leuprecht).

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>À titre personnel</p> <p>P. Whitney Lackenbauer, professeur, Chaire de recherche du Canada sur l'étude du Nord canadien, Trent University</p> <p>Christian Leuprecht, professeur, Collège militaire royal du Canada et l'Université Queen's</p>	2025/10/02	4
<p>Conseil circumpolaire inuit (Canada)</p> <p>Herb Nakimayak, président</p>	2025/10/02	4
<p>Océans Nord</p> <p>Sheena Kennedy, directrice exécutive</p>	2025/10/02	4
<p>Forces armées canadiennes</p> <p>Bgén Daniel Rivière, commandant, Force opérationnelle interarmées (nord)</p>	2025/10/07	5
<p>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</p> <p>Eric Laporte, directeur exécutif, Direction de la sécurité régionale et des relations de défense</p> <p>Robert Sinclair, directeur général, Affaires de l'Arctique, de l'Eurasie et de l'Europe</p>	2025/10/07	5
<p>Arctic360</p> <p>Jessica M. Shadian, présidente et cheffe de la direction</p>	2025/10/09	6
<p>Inuit Tapiriit Kanatami</p> <p>Natan Obed, président</p>	2025/10/09	6
<p>À titre personnel</p> <p>James Fergusson, chercheur principal, Centre d'étude sur la défense et la sécurité, University of Manitoba</p>	2025/10/23	8

Organismes et individus	Date	Réunion
Institut canadien des affaires mondiales David Perry, président et directeur général	2025/10/23	8
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Virginia Mearns, ambassadrice aux affaires arctiques Robert Sinclair, directeur général, Affaires de l'Arctique, de l'Eurasie et de l'Europe	2025/10/23	8
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest L'hon. R.J. Simpson, premier ministre des territoires du nord-ouest	2026/01/29	19
Gouvernement du Nunavut L'hon. John Main, premier ministre du nunavut	2026/01/29	19
Service canadien du renseignement de sécurité Paul Lynd, directeur adjoint René Ouellette, directeur général	2026/02/12	22

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions nos 4, 5, 6, 8, 19, 22, 28](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
L'hon. Ahmed Hussen, C.P., député

